Feuille de temps hebdomadaire

Modèle offert par Rythmo — rythmo.tech

Personne salariée _____ Employeur _____

Semaine du (lundi) _____ Poste _____

Jour	Date	Début	Fin	Pause (min)	Heures	Remarque
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Samedi						
Dimanche						

Total de la semaine (heures) _____

Heures régulières (jusqu'à 40 h) _____

Heures supplémentaires (au-delà du seuil) _____

Taux horaire habituel _____

Paie brute estimée (heures supplémentaires majorées de 50 %) _____

Heures du jour = fin – début – pause. Une fin plus tôt que le début est un quart de nuit : 22:00 à 06:00 font 8 heures. Heures décimales = heures + minutes ÷ 60 (7 h 45 = 7,75). Le seuil est hebdomadaire : une longue journée seule ne déclenche rien. Au-delà de 40 heures dans la semaine (LNT, art. 52), majoration de 50 % du salaire horaire habituel (art. 55). L'article 54 écarte certaines personnes, dont les cadres. À vérifier auprès de la CNESST.

Signatures

Heures déclarées par la personne salariée _____ Date _____

Heures vérifiées par l'employeur _____ Date _____

Estimation informative : ne tient pas compte des changements d'heure ni des règles particulières, et ne remplace pas un conseil juridique.
Le registre des heures se conserve 3 ans (Règlement N-1.1, r. 6, art. 2).